

## **NOTE**

### **Déclaration des indemnités dans les revenus 2020**

Vous trouverez en **annexe 5, une note fiscale de l'AMF Nationale pour les revenus 2020**. Elle est accompagnée de 2 schémas :

- pour les élus des communes de moins de 3.500 habitants,
- pour les élus des communes de plus de 3.500 habitants.